

CONTRAT DE SAILLIE

SAISON DE MONTE 2024

ETALON : **VIKING DU BARY**

Vendeur : Storgato Marina et Gonsolin Christian
31, Route d'Angoville
Les Coeuries – Montgardon
50250 La Haye (France)

Tél : +33 (0)626304985

elevagedubary@sfr.fr

Acheteur

Tél :

e-mail :

Condition de Vente : HT + 5,5% TVA

Par insémination en sperme congelé (8 paillettes) dans les Centres Agrées + frais d'expédition

350 HT à la réservation par chèque à l'ordre de Marina Storgato joint au contrat

650 HT si poulain vivant 48 h

Condition de Vente pour ponette : HT + 5,5% TVA

Par insemination en sperme congelé (8 paillettes) dans les Centres Agrées + frais d'expédition

300 HT à la réservation par chèque à l'ordre de Marina Storgato joint au contrat

300 HT si poulain vivant 48 h

Un chèque de caution est établi ce jour, à l'ordre de Marina Storgato, pour la 2^{ème} partie du paiement et est remis au vendeur qui s'engage à ne l'encaisser que si le poulain est vivant. En cas de vacuité, l'acheteur devra faire parvenir au vendeur un certificat vétérinaire précisant cet état.

Conditions d'utilisation :

1. La saillie est réservée pour la jument N° SIRE
née le robe Race
qui sera inséminée dans le centre
.....
Date approximative de la 1^{ère} insémination
2. L'acheteur ayant pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations dans le centre agréé ci-dessus, dégage le vendeur de toute responsabilité concernant sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur
3. L'acheteur s'engage à régler auprès du centre, les frais de pension, du suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, de transport, etc. ainsi que les frais de mise en place.
4. Le vendeur se réserve le droit de ne pas plus fournir des paillettes après le 14 juillet pour les juments non gestantes et ayant été inséminées sur plusieurs chaleurs (3 minimum).
5. En cas de paillettes restantes, elles restent la propriété du propriétaire de l'étalon.

Confirmation de Réservation

Retourner un exemplaire du présent contrat signé et accompagné des deux chèques. Seul ce retour aura valeur de réservation définitive.

Fait à :

L'acheteur

Porté à la main "lu et approuvé "

Le vendeur

Storgato Marina et Gonsolin Christian